



Section Euro Allemand pour la rentrée de septembre 2021

publié le 23/02/2021 - mis à jour le 25/02/2021

Information pour les élèves germanistes quant aux modalités pour intégrer la section euro allemand en classe de 4ème lors de la rentrée de septembre 2021.

Sommaire :

- **Concrètement qu'est ce qu'une « section européenne » au collège ?**
- **Quels sont les objectifs de la section ?**
- **Quelles sont les aptitudes requises ?**
- **Quels sont les avantages ?**
- **Poursuite d'études et débouchés de la section européenne multiples :**

SECTION EURO ALLEMAND

Informations à destination des élèves et familles

La ré-ouverture de la Section Européenne ALLEMAND à partir de la 4ème depuis la rentrée 2018 a pour vocation de proposer un enseignement ouvert sur les Pays germanophones par l'apprentissage approfondi de l'Allemand Langue vivante 1 ou 2 (pour les élèves très autonomes et motivés)

Cette section permet à nos élèves d'avoir un renforcement linguistique et culturel destiné à développer la capacité de communication des élèves en langue étrangère.

● **Concrètement qu'est ce qu'une « section européenne » au collège ?**

Les élèves inscrits en Section Européenne suivent le même enseignement de base que les autres élèves. Mais ils bénéficient en plus :

- D'un complément de 2h (en plus des 3 heures officielles en LV1 et 2h30 en LV2) dans l'enseignement de l'allemand.
- Cette option est cumulable avec l'option latin mais pas possible pour les élèves inscrits en Champs-Chad.
- Un échange avec un élève allemand au moins une fois dans leur cursus : participation à un échange collectif ou échange individuel type Brigitte SAUZAY- voir informations sur le site de l'OFAJ = Office franco-allemand pour la Jeunesse). <https://www.ofaj.org/programmes-formations/programme-d-echange-brigitte-sauzay.html>
- Partenariat entre le collège Fromentin et le Gymnasium de Buckhorn à Hambourg et la Gesamtschule de Hennef (près de Bonn et Cologne).

● **Quels sont les objectifs de la section ?**

- Amener les élèves à un bon niveau d'allemand et favoriser une meilleure maîtrise de la langue orale de communication courante.
- Faire découvrir la civilisation des pays germanophones.
- Favoriser la mobilité des élèves en Europe
- Permettre plus facilement à des élèves motivés d'atteindre un niveau B1 (Validation des compétences

en langue par une certification en 3ème).

● Quelles sont les aptitudes requises ?

Aucune condition particulière n'est requise pour l'admission en Section Européenne, hormis une aptitude et une grande motivation pour l'apprentissage des langues.

Le choix des élèves affectés en Section Européenne se fait en concertation avec les équipes éducatives du collège. On observera dans les candidatures :

- L'intérêt de l'élève pour les langues vivantes en général et l'allemand en particulier.
- S'il est curieux, s'il aime découvrir, voyager, communiquer, échanger.
- Si les résultats sont solides dans l'ensemble des matières.
- S'il ne pose pas de problème de comportement.

● Quels sont les avantages ?

- Un renforcement linguistique et culturel.
- Le développement de la citoyenneté avec une dimension internationale.
- Des échanges réguliers avec de jeunes Allemands.
- La mention « Section Européenne » au Baccalauréat étant la reconnaissance de compétences acquises, offre un « plus » au C.V. de son titulaire ainsi qu'au dossier de candidature Erasmus.

● Poursuite d'études et débouchés de la section européenne multiples :

- Les élèves qui ont suivi la Section Européenne au Collège auront la possibilité, s'ils le désirent, d'intégrer la classe européenne des lycées rochelais ou d'intégrer plus facilement un double cursus ABIBAC proposé au lycée DAUTET dès la seconde. <http://lyceedaute.fr/2017/01/01/abibac-presentation/>
- L'enseignement en section européenne suivi au collège, puis DNL au lycée (= discipline non linguistique, maths, histoire géo, physique en allemand par exemple), privilégie une approche communicative. L'objectif, pour les élèves, n'est pas le bilinguisme mais la construction progressive de compétences de communication, qui sous-tendent une aisance linguistique et culturelle (toute langue est le véhicule d'une -voire de plusieurs- culture- permettant la rencontre avec l'autre).
- Le projet des sections européennes comprend d'ailleurs la mise en place de contacts directs entre les élèves français et leurs camarades d'autres pays européens. Au-delà des échanges permis par les nouvelles technologies de la communication, les professeurs impliqués dans la section (linguiste ou enseignant de la DNL) peuvent organiser un échange ou un voyage pédagogique à l'étranger.
- Facilite l'accès aux universités étrangères, par exemple en proposant de passer une certification en langue de niveau B1 (reconnue au niveau européen). Le passage de la certification est souvent proposé en classe de seconde et le niveau atteint en Terminale est généralement plus proche de B2. La certification est proposée dès la 3ème au collège Fromentin.
- S'être sérieusement investi pendant quelques années dans le cursus d'une classe européenne, avec en moyenne quatre heures de langue/civilisation supplémentaires par rapport aux horaires officiels, se traduira souvent par un (très) bon niveau en langue vivante assorti d'un bon bagage culturel (niveau généralement supérieur ou égal à B2 en fin de Terminale)

